

A la réception de votre don, il vous sera retourné un reçu fiscal (Cerfa 11580*03) attestant de votre don à une « œuvre ou organisme d'intérêt général », vous ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 238bis ou 200 du CGI.

Merci de votre générosité.

Formulaire à nous renvoyer rempli et accompagné du règlement correspondant.

Toutes les rubriques notées () sont requises.*

Don à titre individuel *

Nom du donateur * :

Prénom * :

Désire être cité comme mécène du CPMT : Oui Non

Don au titre d'une entreprise *

Raison sociale * :

Adresse du donateur qui figurera sur le reçu * :

Numéro * :

Voie * :

Nom de la voie * :

Complément d'adresse : lieu-dit, bâtiment, appartement...

Code Postal * :

Commune * :

Montant du don en numéraire :

En chiffres * :

€

Date :

En lettres * :

Remise d'espèces

Chèque

Virement, carte bancaire

Renseignements complémentaires

Téléphone (facultatif) :

Courriel (facultatif) :

Adresse d'envoi du reçu, si différente de l'adresse, du donateur (facultatif).

Nom :

Numéro

Voie

Nom de la voie

Complément d'adresse : lieu-dit, bâtiment, appartement...

Code Postal

Commune

Date et signature du donateur * :

Qu'est-ce que le mécénat ?

Le mécénat se définit comme "le soutien matériel apporté, **sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire**, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général." (Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).Le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à certains avantages fiscaux.

Un don au nom du Mécénat ne donne droit à aucune publicité autre que d'être nommé dans une liste de mécènes.

Régime fiscal

Voir :



Pour une entreprise :

Finalité du versement	Régime fiscal de l'entreprise	Taux de réduction fiscale	Plafond de la réduction fiscale
Don à une œuvre d'intérêt général (ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises)	Impôt sur le revenu ou sur les sociétés	60 % du montant du don	Dans la limite de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués)

[Article 238bis](#)

(<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R39692>)

[Mécénat d'entreprise et dons aux associations](#)

(<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22263>)

Formulaires téléchargeables

• [Déclaration des réductions et crédits d'impôt : Cerfa n°15252*02.](#)

(https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/2069-rci-sd/2016/2069-rci-sd_1357.pdf)

• [Fiche d'aide au calcul des réductions et crédits d'impôt : Cerfa n°15438*02.](#)

(https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/2069-m-fc-sd/2017/2069-m-fc-sd_1750.pdf)

Pour les particuliers :

[Article 200](#)

([https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000018014455)

[cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000018014455](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000018014455))

1. Ouvrent droit à **une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant** les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués par les contribuables domiciliés en France au sens de l'article 4B, au profit :

a.

b. D'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique,....

• Sur votre déclaration en ligne dans la rubrique "Réductions d'impôt Crédit d'impôt".

(2042 RIC1 cerfa n°15637*01) **ligne 7UF**

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 530€)

Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général

Dons et cotisations versés aux partis politiques

7UD

7UF

7UN